



Au point de vue historique, le domaine colonial de la France se divise en deux : 1° les débris des possessions acquises au XVIII^e siècle, perdues au XVIII^e : les principales sont nos vieilles colonies à plantations des Antilles et de la Réunion; — 2° un empire nouveau que nous avons créé depuis soixante ans (Algérie, Tunisie, Congo, Indo-Chine),

tout en adoptant, sur certains de nos anciens domaines, une politique active, qui a renouvelé nos droits, comme à Madagascar, ou considérablement étendu nos territoires, comme dans la boucle du Niger. Ainsi ont été reprises, après plus d'un siècle d'interruption, des traditions conformes à une aptitude manifeste de notre race, et à des exigences primordiales de notre État.

Au point de vue géographique, notre empire colonial est caractérisé avant tout par une dispersion égale, toute proportion gardée, à celle de l'empire anglais. Il n'y a pas une partie du monde où nous ne possédions quelque territoire, pas un océan où nous n'ayons quelque intérêt permanent à défendre. Outre leur valeur propre, nos petites colonies

(Antilles, Diégo-Suarez, La Réunion, Obok, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti), sont en général heureusement disposées sur les grandes routes maritimes du globe. Pour le développement de nos exportations et pour nos approvisionnements de produits tropicaux, nous sommes largement pourvus avec les régions si fécondes et si peuplées de